

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

**« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »**

Le 30 novembre deux mille vingt, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Marquette-lez-Lille, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 20 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 16

Etaients présents : MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD, Dominique LEGRAND,
MM. Sébastien BROGNIART, Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH
MM. Miguel BEADES, Jérôme MATHIEU,
MM. Louis LUTUN, Jean-Philippe PROUVOST
Mmes Nathalie HERBAUX, Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE

Etaients absents excusés ayant donné pouvoir:
M. Pierre VERLEY, pouvoir à Mme GOUBE,
Mme Gwendoline SPOTBEEN, pouvoir à M. PROUVOST,

Etaients absents excusés :
M. Pierre-Jean ANDRAL,

N° 20-05-04

Administration Générale

Autorisation de signer une
Convention avec la Mairie de Bondues
en vue de recevoir une subvention

Rapport de M. le Président,

Afin de reverser sous forme de subvention municipale la part communale des taxes foncières, une convention sera établie entre notre syndicat et la Mairie de Bondues, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Vice- Président à signer la convention à venir avec la commune de Bondues.

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré
En séance du Comité Syndical
Certifié conforme
Le Président

SIGAL
Bureau de Piste
216, Parc de l'Aérodrome
59910 BONDUES

Tél : 03 20 98 34 95
Courriel : sigal-bondues@sigal.eu



Marcq-en-Barœul
un art de vivre



CONVENTION

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le



ID : 059-245901095-20201130-20_05_04-DE

Entre les soussignés :

La commune de BONDUES, représentée par son Maire, M. Patrick DELEBARRE, d'une part

Et

Le Syndicat intercommunal de gestion de l'Aérodrome (SIGAL), représenté par son Président, M. Patrick DELEBARRE, d'autre part

Préambule

Il est rappelé que la commune de Bondues bénéficie de la présence sur son territoire d'un aérodrome de loisirs dont la gestion est assurée par un EPCI, le SIGAL.

Sa position en entrée de ville mais aussi sa configuration offre, depuis la création du SIGAL, de nombreux atouts pour la ville dans sa politique d'aménagement du territoire, de développement des activités de plein air, de sensibilisation des administrés à l'environnement et à la protection de la nature. Depuis la réalisation de la zone économique située à l'entrée Nord et opérationnelle depuis 2019, s'y ajoute un atout d'attractivité et de dynamisation en entrée de ville.

Article 1

La commune étant la principale bénéficiaire des aménagements d'entrée de ville s'engage à verser au syndicat intercommunal de gestion de l'aérodrome (SIGAL) la somme de **33 467** € équivalent à la taxe foncière perçue.

Article 2

En contrepartie, le syndicat intercommunal de gestion de l'aérodrome s'engage à mener, sur son domaine, des actions contribuant aux objectifs poursuivis par la ville et rappelés en préambule.

Il mènera notamment des actions d'aménagement et de valorisation de ses espaces naturels et de loisirs et en particulier les espaces publics associés à cette nouvelle zone économique de façon à assurer un traitement paysager et un accueil du public de bonne qualité.

Il fournira à la commune, au plus tard au mois de mars, une liste des actions qu'il compte entreprendre dans ce cadre.

Fait à BONDUES, le

Pour la commune de BONDUES

Le Maire

Patrick DELEBARRE

Pour le SIGAL

Le Vice-Président
Chargé des aménagements et travaux ,

Bernard GERARD